

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SAALES

**Nombre de membres
en exercice:** 15

PROCES-VERBAL
Séance du 25 août 2016

Présents : 9

L'an deux mille seize et le vingt-cinq août l'assemblée convoquée le 19 août 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL (Maire) en séance ordinaire

Votants: 12

Sont présents: Katia BIACCHI, Claude BRIGNON, Colette GLEITZ, Jean-Pol HUMBERT, Brigitte HUNG, Pierre-Marc HUNG, Jean-Claude PHILIPPE, Jean-Luc VIGNERON, Jean VOGEL

Représentés: Sandra FORNACIARI par Brigitte HUNG, Dominique LIEBMANN par Jean-Luc VIGNERON, Dalila TRUTTMANN par Pierre-Marc HUNG

Excusé(s):

Absent(s): Vincent FROEHLICHER, Marc MAIRE, Romain MANGENET

Secrétaire de séance: Colette GLEITZ

Le conseil de la dernière séance est approuvé à l'unanimité

| |
|---|
| <i>2016 - 043 - OBJET : Ligne de trésorerie interactive : Renouvellement</i> |
|---|

L'ouverture de la ligne de trésorerie décidée lors du conseil municipal du 22 Mai 2008 arrive à échéance le 24 Aout 2016.

Le Maire expose au Conseil l'intérêt d'une telle ligne permettant, si besoin, de financer les travaux importants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **DECIDE** le renouvellement de la ligne de Trésorerie pour une période d'un an selon les conditions annexées à la présente,
- ◆ **ACCEPTE** la mise en place d'une ligne de trésorerie interactive sous réserve de l'accord du comptable public.

| |
|--|
| <i>2016 - 044 : Eoliennes : Coupes - ONF état d'assiette complémentaire</i> |
|--|

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Pol HUMBERT quitte la salle pour ne pas participer ni au débat ni au vote.

Après avoir informé le Conseil Municipal de la nécessité de défrichement supplémentaire pour la mise en oeuvre du projet éolien, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le défrichement selon le tableau ci-dessus et les plans.

| TERRITOIRE | Références cadastrales | propriétaire | Nombre de zones à déboiser | n° de parcelle forestière | Surface de l'emprise (ha) |
|-------------------|-------------------------------|---------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| SAALES | 19/13 | Com. SAALES | 6 | 13 et 15 | 0,2479 |
| SAALES | 19/67 | Com. SAALES | 3 | 10 et 13 | 0,0963 |
| SAALES | 19/1 | Com. SAALES | 1 | 8 | 0.2000 |
| TOTAL | 3 parcelles | SAALES | 10 | 4 parcelles | 0,5442 |

Le déplacement de l'éolienne S1 demande également une seconde demande de défrichement pour la parcelle cadastrale 19-13 pour une surface de 0,094 ha, le plan est joint à la présente.

Deux demandes d'inscription seront adressées à l'ONF pour être rajoutées à l'Etat d'assiette 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ◆ **DONNE** un avis favorable pour les défrichements supplémentaires selon les annexes présentées.

2016 - 045 - Radio Coyroye : Convention

Le Maire présente à l'assemblée la convention proposée par l'association Radio Coyroye de la Bruche pour la pose d'un émetteur sur le ban communal sur le terrain cadastré section 1 parcelle 139.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 2 abstentions (Jean-Luc Vigneron et Dominique LIEBMANN) :

- ◆ **VALIDE** la convention proposée et annexée à la présente.

2016 - 046 : Ecole : Loyer du logement

La délibération sera proposée au vote lors du prochain conseil.

2016 - 047 : Personnel communal : Création de poste

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant le prochain départ pour mise en disponibilité de Madame Roxane FREYERMUTH, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **DECIDE** d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- ◆ **DECIDE DE CREER** à compter du 01 Octobre 2016 un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, échelle 8 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- ◆ **DECIDE DE COMPLETER** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- ◆ **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la commune.

2016 - 048 : Personnel communal : Cadeaux de départ

Suite au départ à la retraite de Madame Evelyne BIEHLER, adjoint technique, le Maire propose de lui octroyer un cadeau de départ de 150€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **ACCEPTE** le montant proposé.

Suite au départ pour convenance personnelle de Madame Roxane FREYERMUTH, adjoint administratif, le Maire propose de lui octroyer un cadeau de départ de 150€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **ACCEPTE** le montant proposé.

Après ce dernier point le Maire lève la séance